

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



ble le foin répandu sur les planches.—"Mes-

ieurs, dit-il, vous êtes servis."

Les applaudissements du vrai public accueillirent cette saillie; la provocation avait donné au pauvre diable le droit de renvoyer l'outrage à ceux qui le lui avaient jeté.

Ce n'est pas seulement dans les théâtres et en province que l'on peut entendre de pareilles répliques.

On donne des leçons de divers genres à la Sorbonne, et quelquefois il arrive que les maîtres en reçoivent.—Dernièrement, dans un examen pour le baccalauréat, un jeune aspirant, soit timidité, soit ignorance, se tirait très mal d'affaires, ou plutôt n'en tirait pas du tout, car il restait court à la plupart des questions. Tel était son trouble, qu'il avait fini par demeurer à peu près muet. Des juges indulgents auraient dû l'encourager et attendre qu'il eût repris ses sens pour continuer à l'interroger. Loin de là, un des professeurs, homme d'un mérite très médiocre (ceux-là sont sans pitié), voulut accabler le malheureux écolier sous le poids d'une question ironique, et d'un ton où perçait le dédain le plus moqueur, il lui demanda :

—Du moins, monsieur, pouvez-vous peut-être nous dire combien la France a de capitales ?

—Autant que vos ouvrages ont eu d'éditions.

Répondit l'écolier, qui tout à coup avait senti son esprit se réveiller sous le trait.

Le professeur, on en conviendra, méritait bien cette réplique, et d'autant mieux qu'elle était parfaitement juste, car les ouvrages cités n'avaient eu qu'une seule et unique édition, dont la plupart des exemplaires jaunissent dans le magasin de l'éditeur contristé.

—On parle d'un projet de télégraphe sous-marin entre la France et l'Angleterre. Les gouvernements anglais et français ont accordé aux deux auteurs du projet la permission d'établir un télégraphe d'après leur système. Le point de départ pour la France sera le cap Blancnez pour l'Angleterre, ce sera le cap South. Les sondages ont donné 7 brasses pour la profondeur de l'eau près des côtes, et 37 au maximum pour le milieu du canal. Les lords de l'amirauté ont également permis aux inventeurs d'établir un télégraphe sous-marin entre Dublin et Holyhead; on le conduira ensuite jusqu'à Liverpool et Londres.

Terminons par une histoire d'hier, histoire qui s'est passée à la campagne, et qui rappelle tout de suite Chantilly et l'illustre Valet.

Une des femmes les plus spirituelles et les plus distinguées de Paris, Mme Bach..., avait réuni dans son château soixante personnes du monde le plus brillant des deux continents. La fête était donnée en l'honneur du comte d'Arnim, ambassadeur de Prusse, si bien que le Luxembourg, le Palais Bourbon et le corps diplomatique avaient leurs plus illustres représentants au château de Mme Bach...

Il ne manquait plus personne, et l'on causait à l'aise comme on cause entre gens qui ont tant vu de choses qu'ils savent presque tout. Un convul général racontait quelques scènes de la vie privée d'Ibrahim-Pacha, et un député du Languedoc montrait au milieu des éclats de rire une lettre d'un dilecteur qui le priait de vendre au gouvernement, pour le jardin des Plantes, deux chameaux dont il ne savait que faire.

"Ça ne coûtera pas grand'chose au gouvernement, disait l'électeur, et ça vous rapportera ma voix?" Mme Bach..., qui allait de l'un à l'autre avec cette grâce active et prévenante qui est une vertu dans un salon, aperçut tout à coup son valet de chambre qui s'agitait comme un télégraphe dans l'encoignure d'une porte.

Le valet de chambre était tout pâle et tout ému; l'anxiété se peignait sur son visage; mais à la vue de tout ce beau monde, le pauvre diable n'osait pas remuer.

Mme Bach... comprit qu'il y avait quelque mésaventure sous cette agitation.

—Qu'y a-t-il? lui dit-elle en s'approchant. —Ah! Madame! un grand malheur! c'écrie le valet les mains jointes.

—Quoi donc? —Le cuisinier est gris, mais si bien gris, qu'il n'a seulement pas allumé les fourneaux. Il serait en état de commander le dîner que ce dîner ne serait pas prêt avant quatre heures.

L'appétit commençait à aiguillonner les convives, et il s'agissait d'estomacs diplomatiques. Mme Bach... resta calme et serene. Il était impossible de tourner la difficulté; elle l'aborda de force en souriant :

—Messieurs, dit-elle en s'adressant à la compagnie, je vous ai invités à dîner, mais il n'y a pas de dîner; mon cuisinier est plus que mort, et l'on vient de me l'apprendre à l'instant. Si vous voulez que la table soit dressée, il faut bien que nous fassions le dîner nous-mêmes.

L'improvisation de Mme Bach... eut un succès foudroyant. Le comte d'Arnim retroussa ses manchettes, toute la compagnie l'imita, et l'on descendit aux cuisines en riant aux éclats.

Le cuisinier était sur une chaise, rouge comme un homard, immobile comme un sphinx. Autour de lui il y avait beaucoup de casseroles et pas un plat.

Il s'agissait de vaincre ou de mourir. On vainquit.

On mit un pair de France à la section des brochures, deux députés au ministère des finances, trois secrétaires d'ambassades furent promus au grade de gâte-sauces, et l'on chargea deux présidents de cours royaux de surveiller le pot au feu.

Sept ou huit dignitaires de la marine et de l'armée exécutèrent des razzias superbes dans les officines et la basse-cour; ils rapportèrent au milieu des cris d'enthousiasme vingt douzaines d'aufs et quelques poulets mêlés de canards.

Toutes les dames déclarèrent qu'elles étaient de première force sur les omelettes.

En conséquence, il y eut tout de suite vingt omelettes : omelette au rhum par une duchesse, omelette aux truffes par une marquise, omelette aux pointes d'asperges par une vicomtesse, omelette aux confitures par une baronne. J'en passe et des meilleures.

Mme Bach... maintenant l'ordre dans toutes les parties du service. Elle s'était réservée l'administration des comptes.

Et l'on rit! il fallait voir !

—Un filet de vinaigre! criaient un conseil.

—Un peu de persil pour mon chapon! disait un chargé d'affaires.

—Du sel et du poivre, s'il vous plaît! demandait un sous-secrétaire d'état.

—A moi de la farine! reprenait un procureur général.

Après les omelettes, il restait encore tant d'aufs, que les grandes dames, transformées en cordons-bleus, firent bien vite des aufs brouillés, des aufs sur le plat, des aufs à la coque, des aufs à la néige.

—Si vous aimez les aufs, on en a mis partout, disait Mme Bach... pour animer son armée.

De temps à autre le cuisinier s'efforçait de se relever et retombait en soupirant; alors il suivait de ses regards hébétés les messieurs en habits noirs et les dames en robes de soie, tout cuirassées de serviettes, ne comprenant pas ce que tout ce beau monde faisait dans son royaume.

A dix heures, Mme Bach... annonça, au milieu de l'enthousiasme général, que le dîner était prêt; à onze, on se mit à table.

Chacun avait payé de sa personne, et l'on mangea comme des chevaliers sans peur et sans reproche.

Le dîner fut trouvé bon à l'unanimité, et si bon, qu'à cinq heures du matin on était encore assis.

On a failli pleurer, tant on a ri.

A cinq heures, le Valet de Mme Bach... sortit de sa léthargie; il chercha une épée pour se percer le sein, mais n'ayant trouvé qu'un couteau, cette mort lui sembla trop vulgaire, et il ne se tua pas.

EUGÈNE GUINOT (PIERRE DURARD.)

PARLEMENT PROVINCIAL.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Vendredi, 22 mai 1846.

La chambre se forma en comité général sur le bill de la corporation de Montréal.

L'hon. M. De Boucherville dit qu'afin de prévenir les difficultés qui se sont élevées dans l'élection du maire, il voulait proposer un amendement à ce bill, qui renvoyait, à ce qu'il croyait, l'approbation générale. A l'élection du maire, le greffier prendrait le fauteuil, comme à l'élection de l'orateur de la chambre d'assemblée, mais il trouverait inconvénient d'accorder au greffier une voix prépondérante. Le greffier ne devait pas avoir ce pouvoir. Alors comment procéder dans le cas d'une égale division des voix? Recourir à une nouvelle élection? Le résultat serait probablement le même. Il était donc nécessaire de chercher un remède, et ce remède il allait le proposer. Il s'était consulté avec un membre de l'autre chambre; et, à sa suggestion, il avait dressé une résolution qu'il tenait en sa main, et qu'il transmettrait au président du comité spécial s'il le voyait à sa place, mais comme il n'était pas présent et que lui, (M. De Boucherville) prononçait beaucoup d'intérêt pour la ville de Montréal, y ayant résidé pendant vingt-six ans, il prendrait sur lui-même de proposer un amendement, à l'effet, que, dans l'absence du greffier, le conseiller qui paierait la plus forte taxe sur la propriété réelle serait appelé au fauteuil, et que dans le cas où le greffier serait présent, alors ce conseiller, s'il y avait une égale division des voix, aurait un vote prépondérant. Ce principe était juste, car si un individu ne paie que £25, il n'aura pas autant d'intérêt dans la cité que celui qui en paiera £100. Il proposait donc que cet amendement fut adopté par le conseil.

L'hon. M. McGill ne savait pas que l'hon. monsieur avait intention de proposer un amendement, et comme c'était une matière d'assez grande importance, il aimait à avoir quelques minutes pour réfléchir.

L'hon. receveur-général dit qu'on justice pour l'hon. monsieur qui venait de s'asseoir, qui n'avait pas été présent lorsque la chambre s'était formée en comité, il suggérerait que le comité rapportât progressivement, et siégerait de nouveau sur la question.

L'hon. M. Ferguson se leva ensuite pour appeler l'attention de la chambre sur l'avis qu'il avait donné, au sujet de l'absence des membres du conseil; en agissant ainsi, il n'était nul par aucun motif personnel ou de parti, mais seulement par les marques réitérées qui avaient été faites à ce sujet; et il espérait qu'en proposant une adresse respectueuse, il ne serait point accusé par l'hon. receveur-général de vouloir donner à la couronne un avis présumptueux.

Il lui semblait que les membres du conseil étaient placés dans une fautive position. Il était parfaitement vrai que le conseil législatif formait un tiers état de la constitution, et qu'il n'avait pas moins d'importance que les deux autres. Il était également vrai de dire que, comme tiers-état, le conseil représentait la chambre des pairs et qu'il suivait les règles parlementaires et la pratique de cet auguste corps. Ici, cependant, on pourrait dire que l'analogie n'a pas lieu et sans faire aucune comparaison dérogatoire quelconque, tous doivent admettre sans peine qu'il y a une grande différence sous tous les rapports entre les pairs de la Grande-Bretagne et ceux du Canada. Ce qu'il désirait avec anxiété c'était de voir un conseil raisonnablement nombreux nommé à vie par la couronne, comme à présent, mais composé d'individus quali-

fiés pris de toutes les parties de la province, et connus et populaires dans les divers districts où ils auraient été choisis. Personne n'avait plus de respect que lui pour les riches commerçants, ou pour les hommes qui avaient réalisés d'honnêtes fortunes par leurs travaux professionnels, et leur habileté; mais les pays ne peut être satisfait et avoir dans les actes du conseil toute la confiance désirable, si ceux qui le composent n'ont été choisis que pour les seuls motifs de leurs richesses.

C'était, à la vérité, un sujet difficile et délicat, mais il lui paraissait que le gouvernement devrait le prendre en sa sérieuse considération. Il se contentait donc de ces quelques remarques, et proposait qu'une adresse fut présentée à Son Excellence la priant d'adopter quelques moyens pour forcer les membres du conseil à assister plus régulièrement.

L'hon. receveur-général dit que la question mise si délicatement devant le conseil par l'hon. orateur, était assurément d'une importance majeure, mais que la difficulté était de trouver un remède au mal, et il devait avouer qu'il ne savait point ce que le gouvernement pourrait faire pour remédier à l'absence des membres. Quoique la liste des membres fut composée de trente-quatre noms, cependant, en général, pas plus de quinze membres avaient été présents pendant la session courante, et sur ces quinze, deux ou trois s'étaient absentes si fréquemment qu'il était devenu difficile d'accepter leurs excuses. S'il leur est impossible de remplir leurs devoirs d'une manière honorable ils devraient résigner et faire place à d'autres. Il arrivait fréquemment qu'en réponse à l'appel régulier de la chambre, à l'ouverture de la session, plusieurs hon. messieurs au lieu de se rendre, envoyaient leurs excuses, et plusieurs d'entre eux étaient excusés en conséquence du mauvais état des chemins ou d'autres circonstances qui ne permettaient pas à des personnes avancées en âge de venir à une grande distance; mais lors de l'ouverture de la présente session, quelques-uns n'avaient pas même envoyé d'excuses, et il n'avait aucun doute qu'à la prochaine session ils ne vinssent pendant quelques jours assister aux séances, pour conserver leurs sièges, qu'il perdrait sans cela. Ils pouvaient en agir ainsi d'après les malheureuses dispositions de la loi, et il ne voyait pas du tout comment on pourrait y apporter remède; mais il ne pouvait s'imaginer comment ces messieurs pouvaient se permettre de négliger ainsi leurs devoirs et rejeter le poids des travaux sur ceux qui assistent régulièrement.

L'hon. M. Moore dit qu'en regardant autour de lui, il s'apercevait que le Bas-Canada était représenté bien misérablement dans le conseil. Le nombre des membres de la chambre basse était égal d'après l'acte d'union pour les deux parties de la province, et il supposait que l'on avait eu intention d'appliquer la même règle aux deux chambres; cependant au lieu d'avoir une représentation équitable, le Bas-Canada se trouvait dans une minorité de trois. Si l'acte d'union était mis de côté, alors au lieu d'être dans une minorité de trois, le Bas-Canada serait représenté par un beaucoup plus grand nombre de membres que l'autre section de la province, en conséquence de sa plus grande population; dans tous les cas, les townships de l'est qui contiennent un tiers du sol et de la population devraient être représentés par plus de deux membres. Ceci avait été souvent un sujet de plainte, et il conseillait au gouvernement d'y donner son attention. S'il augmentait le nombre des conseillers et qu'il le fixât même à quarante, la chambre n'en serait que plus respectable; il espérait donc que l'adresse passerait.

L'hon. M. Irving, considérant qu'il y avait quelques exceptions à faire, mais il concourait dans la nécessité de s'assurer de l'assistance d'un plus grand nombre aux séances du conseil. Il considérait que quelques hon. membres étaient liés en honneur à donner une part raisonnable de leur temps. Il protesterait néanmoins contre toute adresse qui tendrait à demander pour les membres une compensation pécuniaire. Ce qui faisait la plus grande différence entre les formes de gouvernement monarchique et démocratique c'est que les membres du conseil législatif n'étaient point payés. Si l'on fesait dans la constitution de ce pays des innovations d'un caractère républicain en payant les membres du conseil, alors le peuple pourrait réclamer le droit de les élire (écoutez! écoutez!)

Il avait même toujours été opposé à ce que l'orateur lui payât.

L'hon. J. Morris partageait cette opinion.

L'hon. McGill dit qu'en tant qu'il était concerné, il ne consentirait jamais à ce que les membres fussent payés. Ceci au lieu d'ajouter à la respectabilité de cette chambre la mettrait dans la dépendance d'une autre branche de la législature.

L'hon. M. De Boucherville dit qu'il était fier de pastager l'opinion de l'hon. orateur. Il avait essayé l'année dernière de mettre cette question devant le conseil, et cette année il reprenait sa même tâche. Il fesait bien d'en agir ainsi, car comment peut-on espérer que des personnes puissent assister ici pendant des mois entiers sans aucune rémunération. On pourrait certes suivre cet usage en Amérique où des hommes possèdent des fortunes énormes, mais dans cette colonie où les revenus ne se font que par le commerce ou les travaux professionnels, c'est une affaire différente. Il serait cruel par exemple de faire venir à une centaine de milliers d'ici un hon. monsieur qui a perdu des milliers de louis l'an passé dans un incendie; il serait même cruel de l'appeler lui-même, quoique sa résidence ne soit pas à une grande distance, si sa famille ou ses affaires requerraient son assistance; comment peut-on s'attendre que celui qui a un revenu de £200 par année puisse passer des mois entiers à Montréal, et en dépenser la plus grande partie. On avait fait allusion aux pairs d'Angleterre, mais il n'y avait aucune analogie entre eux et le conseil législatif. Les pairs n'étaient point créés par le cabinet, mais tiraient leur origine des anciens nobles saxons et normands. Le conseil était créé par le gouvernement, et le gouvernement devait prendre des moyens pour le rendre digne et indépendant.

L'hon. M. Knowlton partageait cette opinion.

L'hon. M. Neilson était opposé à la motion parce qu'il était contraire à l'esprit de la constitution de payer les membres pour leurs services.

La motion fut ensuite mise aux voix et perdue.

Contre.—Messrs. W. Morris, McGill, Roy, Irving, J. Morris et Neilson.—6.

Pour.—Messrs. Ferguson, Knowlton, Ferrie, Moore et De Boucherville.—5.

Sur motion de M. Gowan, une adresse est votée à Sa Majesté, concernant le département des postes, afin de le mettre sous le contrôle de la législature provinciale, de lui donner le droit de nommer les principaux officiers, de réduire leurs salaires, et aussi afin de réduire les taux exorbitants de postage qui existent aujourd'hui. Référé au comité sur le bureau des postes.

Le comité nommé pour s'enquérir sur les mérites de l'élection d'Oxford fait rapport, que Robert Riddel, écrivain, le membre siégeant pour le comté d'Oxford, est dûment élu pour ce comté durant ce parlement.

Que la pétition de François Hinoks écrivain, contre le retour du dit Robert Riddel, n'est pas frivole ou vexatoire.

M. Drummond présente un bill pour amender l'ordonnance qui concerne l'érection des paroisses, églises, presbytères et cimetières. Seconde lecture vendredi.

La chambre siège sur le bill de milices, et fait quelques amendements.

Nouvelles Etrangères

INSURRECTION DE POLOGNE.

La suppression de la corvée de voitures ne paraît à personne, même à Vienne, un moyen suffisant de satisfaire les paysans. Les concessions iront beaucoup plus loin. On assure qu'il est question de convertir toutes les corvées en une indemnité de 90 millions qui serait payée aux seigneurs par la diminution des impôts domaniaux. L'Etat se rembourserait de cette indemnité en prenant hypothèque sur les biens des communes et en confisquant tous les biens vacans. Les finances de l'Autriche sont aux abois; M. de Metternich voudrait-il battre monnaie en vendant certains droits aux paysans? Le gouvernement impérial a fait des calculs bien autrement blâmables que ne le serait celui-là, mais nous sommes convaincus que l'archichancelier compte sans son hôte. Les paysans ne désarmeront qu'en devenant propriétaires; la propriété leur inspirera des idées de liberté en même temps que des idées d'ordre.

La situation de la Galicie et celle des provinces russo-polonaises est toujours très inquiétante pour les gouvernements. La Russie, cruelle avec ostentation, fait conduire les insurgés au supplice, musique en tête, l'orchestre jouant les airs plus joyeux de son répertoire; bien d'autres avant l'empereur Nicolas ont eu recours à la musique pour dissimuler la peur. On réprime une conjuration par des supplices; on disperse une armée avec du canon; on n'arrête jamais une révolution par la violence. Or, c'est bien d'une révolution qu'il s'agit, ainsi que le prouve de nouveau la lettre suivante, de Lemberg, 14 avril, publiée par le Journal des Débats :

" Dans le cercle de Tarnow, les paysans non-seulement ne veulent pas faire les corvées, mais ils exigent le partage des terres. On craint que ces symptômes de désordre ne s'étendent dans les provinces limitrophes de la Russie, où le servage existe dans toutes sa force; aussi la réaction pourrait-elle être plus terrible encore: Déjà dans le cercle de Jaslow et dans celui de Czorszkof, situé sur la frontière de Wolynie, les paysans se soulèvent contre les nobles. Je vous citerai le fait suivant, qui caractérise bien la situation: Le comte Lanckowski, un des plus grands propriétaires de la Galicie, possède des domaines considérables dans le cercle de Czorszkof. Il est marié avec la nièce du prince de Metternich, et presque tous ses employés sont des Allemands.

" Dernièrement une députation de paysans se présente chez lui: " Nous avons appris, disent-ils, que dans les autres cercles les paysans ont massacrés les propriétaires et ont pris possession de leurs terres. Nous sommes de bonnes gens; nous n'avons pas trop à nous plaindre de vous; aussi nous vous prévenons que si vous ne voulez pas vous en aller et nous laisser maîtres ici, nous serons obligés de faire envers vous ce que les paysans de Tarnow ont fait avec leurs seigneurs." Les employés de M. Lanckowski ont prévenu aussitôt les autorités autrichiennes, qui ont fait diriger des troupes de ce côté. Mais jusqu'à présent le gouvernement n'a agi encore avec vigueur que contre les nobles.

" Dans tous les chefs-lieux des cercles, les prisons publiques et les maisons particulières regorgent des malheureux victimes, qui attendent dans des lieux infectés, entassés pêle-mêle, que leur sort soit décidé. Un conseiller impérial (procureur du roi) est désigné pour informer l'empereur de cinq cent cinquante personnes arrêtées. Chaque personne est interrogée pendant trois jours. Ainsi, il y aura des personnes innocentes qui attendront peut-être trois et quatre ans que leur cause soit instruite. Un grand nombre, ne pouvant supporter le traitement auquel ils sont exposés, ont déjà succombé. Toutes les familles sont dans la désolation. Nous sommes amenés ici à implorer la clémence impériale, non pour obtenir l'oubli et le pardon, mais pour avoir des juges. On considérerait comme un très grand bienfait si le gouvernement impérial voulait envoyer seulement sur les lieux une commission extraordinaire composée d'Allemands ou de Polonais, mais assez haut placés pour rester en dehors des animosités locales et faire au moins une prompt justice.

" La situation de la province est des plus malheureuses; toute confiance a disparu. Le gouvernement craint les nobles et les paysans; les nobles craignent les autorités locales, cause principales des malheurs du pays, et les paysans qui ne reconnaissent aucun frein. Les paysans confondent dans leur haine les nobles et les autorités autrichiennes. Ils refusent toute obéissance et ne veulent plus travailler. Ainsi de longtemps encore l'ordre et la tranquillité ne seront pas rétablis, et l'avenir se présente sous les plus tristes auspices."

bien que moi, entre autres à être sobre, à ne pas désirer les grades supérieurs, et à être toujours disposé à descendre la garde indéfiniment, lorsque le rappel de la mort bat sur le champ de bataille. . . . Voilà la chose : règle générale et sans observations : Magloire Bourguignon, dit Balafré, n'a jamais agi que d'après la théorie en vigueur au 2me du 1er de grenadiers, dont j'ai fait constamment partie de l'effectif, en tout temps et en tous lieux. . . .

Ici l'abbé Callieux voulut prendre la parole, mais le grognard ne lui en laissa pas le temps, en ajoutant aussitôt :

—Un moment, monsieur le curé, la manœuvre n'est pas compléte, et c'est justement à vous que je m'adresse directement pour le quart d'heure; si je ne m'abuse que légèrement, vous avez tant soit peu écorné dans vos prônes, comme s'appellent vos proclamations, l'ex-petit caporal et ses vieux lapins.—Il n'aurait tenu qu'à moi de prendre pour mon propre compte tous les paquets que vous adressiez Franco à mes anciens camarades morts ou vivants. . . . —Aujourd'hui, par quel quart de conversion, cette brebis galeuse, ce payen, ce brigand de la Loire, n'effraie au supérieur, n'importe, comme vous nous appeliez jadis de nos noms de baptême; par quel changement de front, dis-je, et me méchant est-il incorporé tout à coup et sans l'avoir sollicité, dans les marguilliers? Voilà la chose que je vous prie de me dire.

—Ce que vous objectez là monsieur Bourguignon, répliqua l'abbé Callieux, un peu confus de la demande du grognard, est naturel et véritable, et je vais y répondre *hic de nimis*, c'est-à-dire *ici et maintenant*. Je l'avoue, j'ai prononcé quelquefois, du haut de la chaire de vérité, des paroles sévères contre les satellites d'un souverain que je croyais l'ennemi du bonheur et du repos de la France. Cette opinion était la mienne, et vous avec trop de raison, monsieur Bourguignon, pour faire un crime à un homme

convaincu de proclamer son opinion. Ensuite, s'il était besoin de chercher en dehors de moi un appui à mes paroles, je vous avouerai que c'était la consigne de l'évêché; mieux que tout autre, vous devez savoir qu'un soldat ne connaît que sa consigne; or, je ne suis, moi, qu'un soldat de Jésus-Christ, et l'évêque est mon capitaine; je lui dois obéissance et respect.

—C'est juste, *sufficit*, monsieur le curé, répondit le grognard; je sais ce que c'est qu'une consigne, parce que j'ai commandé dans une foule de postes où la consigne. . . . Voyez-vous, la consigne. . . c'était la consigne! voilà la pure chose. Ne parlons donc plus de cela; aussi bien, tous ces petits grains de mitraille que vous avez lancés sur les amis n'ont tant seulement pas atteints le gland de mon bonnet de police; j'en ai été ni plus ni moins que ce que je devais être; impossible! J'ai fait baptiser mon enfant. Euphrasie a fait sa première communion; madame Bourguignon a rendu le pain béni; en un mot, l'honneur a été satisfait.

C'est une justice que je me plains à vous rendre, monsieur Bourguignon, répliqua l'abbé Callieux.

—Ainsi donc interjeta Galuchet, il est évident, monsieur Bourguignon, que vous acceptez le titre de marguillier, et que. . . .

—Un moment! n'allons pas si vite à la tête, monsieur Galuchet! riposta le grognard; c'est au contraire l'inverse que je veux dire. Je vous remercie tous de l'honneur que vous voulez bien m'octroyer, mais je n'accepte pas.

—Il n'accepte pas! exclama on cœur l'assemblée.

En ce moment, une étrange agitation se manifesta chez les femmes qui formaient le second plan du tableau. Mademoiselle Françoise se démenait et madame Bourguignon levait les bras vers le ciel; mais bientôt ce tumulte cessa, et l'on vit la jeune Euphrasie se glisser à travers les assistants jusqu'à la porte du logis et dis-

paraître. Tout cela s'était passé en un clin d'œil et sans que le grognard y prit garde.

—Il n'accepte pas! répéta l'abbé Callieux d'un air contrit.

—Non, messieurs, je me récusé! reprit le grognard, en donnant à sa physiologie naturellement rustre, et son doigt gravité qui déclina une résolution prise; je n'accepte pas, *primo* d'abord, parce que je n'ai pas d'ambition; *secundo*, parce que je n'ai jamais voulu monter en grade, *tercio*, parce que j'ai mes raisons; voilà la chose!

—Mais, ces raisons, quelles sont-elles? s'écria le curé.

—Est-ce parce que nous n'avons pas eu l'honneur de servir aussi longtemps que vous, monsieur Bourguignon? (dit un marguillier.)

—Ce n'est pas à cause de cela, messieurs, répartit le sergent; je ne suis pas un conscrit.

—A cause donc? fit Siraudin qui passa vivement les doigts dans les rares cheveux qui couronnaient son chef, ce qui était chez lui l'indice d'une agitation violente.

—A cause, à cause, répondit le grognard, qu'il n'entre pas dans mes idées de faire le jésuite sur mes vieux jours; à cause qu'une paire de moustaches me semblerait tant soit peu intempérable dans le banc d'œuvre; enfin je ne suis pas un richard; voilà la chose!

ÉMILE MARCO DE SAINT-HILAIRE.

(A continuer.)

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

PROCÉDÉS.

Mercredi 27 mai, 1846.

Sur la motion de M. Christie, une adresse est votée à Sa Majesté, concernant la frontière entre le Canada et le Nouveau Brunswick et on nomme un comité pour la dresser.

Le gros lot de 30,000 fr. de la loterie de Petit-Bourg a été gagné par Mlle Félicité Boy, couturière. Depuis le bénéfice inespéré qu'elle a fait, elle a quitté son état pour devenir demoiselle de comptoir dans le café de M. Letellier, son beau-frère, rue Saint-Lazare, n. 103. Mlle Félicité Boy n'avait pris que deux billets.

ANGLETERRE. Le parlement a repris le 17 le cours de ses séances. Le vote du nouveau bill des céréales devient d'une urgence extrême. La famine cause déjà en Irlande des maux effroyables. Voici ce que nous lisons dans le Dublin Freeman :

"Le peuple s'est soulevé à Clonmel, ville du comté de Sud de Tipperary (Irlande); la population, qui souffre une effroyable misère, et dont la physionomie est effrayante, a pensé qu'il était temps d'aller chercher de quoi vivre. On eût dit des spectres sortant de leurs tombeaux! La faim chassait ces malheureux de leurs foyers. Plusieurs centaines de ces hommes ont été attaqués des moulins à farine les plus considérables et peut-être les mieux approvisionnés de l'Irlande, et qui touchent à la ville; ils appartiennent à MM. Grubb, Malcolmson et Pughes. Heureusement, avant que cette populace affamée eût pu se répandre dans les moulins, il est arrivé de l'artillerie et des dragons. Ces soldats ont pu disperser la foule sans effusion de sang et sans qu'il y ait eu pillage."



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 29 MAI, 1846.

LA SITUATION.

La situation du peuple du Bas-Canada devient de jour en jour plus alarmante. Le ministère poursuit sa carrière sans pudeur sans frein, et nous voyons tomber, l'un après l'autre, sous sa main sacrilège et malhonnête, les quelques lambeaux de droits qui nous restaient après l'union des deux provinces.

Où allons-nous? Où va nous conduire cette violation permanente et continue de tous les devoirs politiques et moraux, qui tiennent les hommes les uns aux autres?

La corruption s'est introduite dans toutes les parties de l'administration, et ce qui est encore mille fois plus déplorable, c'est aujourd'hui le principal moyen d'influence du ministère dans la chambre.

La chambre, qui est destinée par la constitution, à contrôler les actes du pouvoir, et à faire respecter les droits du peuple, n'est plus qu'un composé de fonctionnaires dépendants et de favoris du gouvernement, sans parler de la fraude et d'un trafic de suffrages.

Le peuple y a bien quelques courageux et habiles défenseurs, mais ils sont en minorité, et d'un autre côté la fraude et l'intrigue du cabinet est si grande et si active, qu'ils réclament en vain la justice pour ceux qu'ils représentent.

La misérable administration qui nous gouverne est glorieuse de ses méfaits. Tout est pour le mieux nous dit-on; Voyez comme les affaires marchent. De quoi vous plaignez-vous? N'est-ce pas la majorité qui gouverne? Ainsi pour faire prospérer cette province, pour ramener l'ordre, le contentement, la satisfaction, la politique d'aujourd'hui est arrêtée et la voici persévérer dans la voie actuelle, gagner à tout prix des suffrages dans les élections, et des votes dans la chambre; gouverner avec l'aide d'une majorité complaisante et vendue, dans l'intérêt d'un parti; faire calomnier sans relâche les hommes qui ne sont pas de ce parti; isoler autant que possible le représentant de la couronne et lui persuader qu'en dehors du petit groupe des privilégiés qui s'agitent autour de lui, et qui au nom de leur prétendu dévouement se partagent et distribuent à leur clientèle les places, les honneurs, les ressources du pays, il ne compte que des ennemis; insulter incessamment toute une population qui a la conscience de ses droits comme celle de ses devoirs. Voilà ce que l'on tente; c'est vouloir nous faire rétrograder dans le passé.

Eh bien! nous croyons, nous, qu'il y a imprudence à vouloir recommencer aujourd'hui ce qu'on a détruit hier. Le peuple de cette province ne souffrira pas la consommation de sa ruine. Nous sommes sur une voie de transition. La population commence à s'agiter et à comprendre qu'un pareil système conduit inévitablement à la dégradation et à la ruine des institutions constitutionnelles. Un parlement comme le nôtre ne saurait longtemps servir de support à un pouvoir quelconque. Des moyens comme ceux que l'on met en usage ne sauraient affermir aucune forme de gouvernement.

Le régime existant avant 1836, si plein d'abus et de griefs, et contre lequel la représentation et le peuple avaient si longtemps et en vain réclâmé, est tombé enfin de lui-même, parce qu'il était pourri et gangrené; le régime actuel qui l'est cent fois plus, croquera de même un bon matin, parce qu'il est fondé sur la fraude et l'injustice.

Le cabinet s'imagine qu'à l'aide de sa majorité il a le pouvoir toujours enfoncé l'opposition dans un cercle vicieux dont elle ne pourra sortir. Il s'abuse étrangement; les dernières séances parlementaires sont là pour prouver sa faiblesse morale et sa décadence réelle.

L'opposition s'est montrée forte et énergique, depuis quelques jours; les discussions sont devenues chaudes et pleines d'intérêt, et le public a pu juger que si le nombre est d'un côté, la justice, le droit sont de l'autre avec la victoire; ne perdons pas courage; l'excès de l'arbitraire va réveiller l'attention du pays. Il faut avouer que nous sommes apathiques et peut-être trop confiants dans l'avenir. C'est pour cela que nous nous réjouissons de l'opposition hostile que reprend l'opposition vis-à-vis le cabinet. Il faut combattre.

Que ceux qui ne veulent point abandonner le pays aux chances de l'avenir entrent dès à présent dans une action énergique et efficace. Si les vrais amis du pays s'abandonnent eux-mêmes, ils peuvent être certains que personne ne leur viendra en aide, car c'est surtout en politique que les absents ont tort.

Plus le cabinet fait d'efforts contre nous, plus nous devons déployer d'activité contre lui; il faut répondre à la guerre par la guerre; et ne pas perdre contre les corrupteurs, les voleurs et les jobbers, le temps qu'ils ne perdront certainement pas contre nous.

N'allons pas croire que tout se fera par la force des choses. Nous sommes dans un monde, où les choses ne marchent que par les hommes; et Dieu n'a pas promis la victoire à ceux qui ne savent pas combattre.

Croyons à la providence, qui mène d'en haut les destinées générales de l'humanité et les destinées particulières des nations; mais n'y croyons pas comme ces musulmans, qui, endormis dans un fatalisme stupide et inactif, laissent l'incendie consumer leur maison, sous prétexte qu'elle ne brûlera pas, si telle est la volonté de Dieu. "Dieu aide ceux qui s'aident." Que ce soit là notre cri de ralliement et notre devise.

La Session Legislative.

LE CONSEIL LÉGISLATIF.—DÉBATS SUR LA QUESTION DES BIENS DE JÉSUITES.—VOTES DE MM. VIGER, PAPINEAU ET TASCHETEAU.

Le conseil législatif sert-il à quelque chose? est-il bon à quelque chose? Voilà la question qui a été agitée dans le sein de notre sénat ces jours passés, comme on le verra dans les débats rapportés aujourd'hui dans nos colonnes. Après les avoir lus, nos lecteurs resteront convaincus que notre conseil tel qu'à présent constitué n'est d'aucun avantage, d'aucune utilité, et coûte encore très cher à la province. Nous sommes d'opinion que d'allouer à ses membres quelque rémunération pour leurs services parlementaires, n'aurait pas l'effet d'améliorer le tiers-état. Il faudrait nommer des personnes au conseil, indépendantes, non seulement sous le rapport de la fortune, mais aussi sous celui des opinions politiques; et ne pas faire comme on a fait jusqu'ici, un choix de conseillers parmi des hommes ou incapables ou toujours prêts à subir l'influence du pouvoir et à se courber sous ses volontés arbitraires.

La résolution de M. Cayley pour approprier les revenus des biens des Jésuites à des objets d'éducation générale, a été le sujet d'une discussion bien vive et bien animée, dans les deux séances d'avant hier. L'opposition a fait son devoir avec énergie et d'une manière bien honorable pour elle-même. Nous sommes satisfaits de nos députés et de la part par eux prise dans ces grands débats. Nous les donnerons au long dans notre prochaine feuille.

Nous l'avons vu cependant, nous sommes embarrassés; nous ne savons que dire pour qualifier la conduite de MM. VIGER, PAPINEAU ET TASCHETEAU. L'indignation est à son comble en cette ville, parmi les honnêtes gens, sans distinction de parti. MM. La Fontaine, Morin, Chauveau, Drummond, etc., ont parlé à plusieurs reprises sur la question. Entre leurs mains l'affaire se présentait sous son vrai jour devant la chambre. Quand M. Viger prit la parole, il y eut un moment de grande attention, à l'attention succéda l'étonnement le plus complet.

Le président du conseil a renié le peu de principes qui lui restaient; il s'est laissé aller dans son aveuglement profond, incompréhensible à de vives récriminations contre le catholicisme, et ce qu'il a appelé le fanatisme de la religion de ses pères. Qu'on le sache, qu'on le répète, d'un bout de la province à l'autre; M. Viger s'est plaint des persécutions que les catholiques ont fait subir aux protestants dans l'ancien et le nouveau monde; selon lui, l'église catholique est intolérante, injuste, et c'est pour cela qu'il vote contre les réclamations des évêques; M. Viger voudra en vain sortir de sa position, il ne le pourra. Le génie du mal qui l'a poussé, mercredi dernier, à dire des paroles sacrilèges et blasphématoires contre la religion de ses compatriotes ne saurait le soustraire au juste châtiment qui l'attend dans ce monde et dans l'autre.

Il n'y a point de subterfuge; MM. Viger, Papineau et Taschereau ont voté contre la pétition des évêques que ces biens fussent rendus à l'église catholique pour l'éducation des catholiques. Ils ont voté contre les amendements de M. La Fontaine, que ces biens fussent distribués entre les catholiques du Haut et du Bas-Canada, ou bien encore fussent appropriés à des objets d'éducation dans le Bas-Canada seulement, quand M. Moffatt et même M. De Bleury votaient avec l'opposition.

Que va dire le Canadien à cela? Nous le sommions de se prononcer; il est temps que le clergé du Bas-Canada sache à quoi s'en tenir sur ses amis, comme sur ses ennemis. Aujourd'hui qu'on a commencé à le dépouiller, on ne s'arrêtera pas en si beau chemin.

La résolution de M. Cayley mise aux voix, passa sur la division suivante:—Pour 36, contre 23.

Les façons d'agir du cabinet vis-à-vis les Bas-Canadiens ressemblent beaucoup à celles du cuisinier dont on a fait cette histoire:

Un jour ceint de son tablier et armé de son grand couteau, il s'en fut dans la basse-cour et appela les poulets qui accoururent à sa voix. Il y eut alors le dialogue suivant:

Le Cuisinier.—Mes petits amis, je vous ai rassemblés pour savoir de vous à quel sauce vous voulez qu'on vous mange (murmures et cris de hear! hear!)

Un Poulet de l'opposition.—Mais mettez donc auparavant aux voix si nous serons mangés! (Vive sensation.)

Le Cuisinier.—Je vous ferai observer que vous vous écarterez de la question. A quel sauce voulez-vous être mangés? voilà l'ordre du jour. (Mouvement.)

Un Poulet de l'opposition.—Mais je ne veux pas qu'on nous mange! (Marques d'adhésion.)

Tous les Poulets.—Nous ne voulons pas être mangés! nous ne voulons pas être mangés. (Tumulte général.)

Le Cuisinier.—Alors je dois vous dire que vous n'êtes plus dans la discussion: je vous rappelle à l'ordre et vous retire la parole.

C'est ainsi qu'on raisonne avec le Bas-Canada, quand nos députés protestent énergiquement contre la spoliation de tous nos droits et de tous nos biens.

SUICIDE.—Hier matin un nommé J. G. Huot, arrivant de Québec, est descendu à un hôtel de la place de la Douane. Après déjeuner il monta dans sa chambre et se coupa la gorge avec un rasoir. Lorsqu'on s'en aperçut, il avait cessé de vivre. Il a laissé plusieurs lettres dont une à son beau frère, de Québec, où il dit qu'il était fatigué de la vie, et qu'il était le plus infortuné des hommes. Il n'était âgé que d'environ 25 ans. Une enquête du coronaire a eu lieu et le jury a rendu un verdict de mort volontaire.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

Deux victoires Américaines.—Probabilité d'une troisième.—Approche de Paradis à la tête de 15,000 hommes.—L'Escadre Américaine au Rio-Grande.—Energie Mexicaine—Courage et patriotisme américains.—A quel prix s'en tirera le Mexique.

L'arrivée du steamer des Etats-Unis le Colonel Harney, parti le 13 de Brasos Saint-Yago, a heureusement mis fin à toutes ces conjectures, en jetant dans la métropole de la Louisiane les détails de deux combats qui, pour l'armée américaine, ont été deux victoires. Le premier de ces combats a eu lieu le 7, le jour même où le général Taylor avait quitté la Pointe-Isabelle. Les seize cents hommes qu'il commandait furent, dit-on, assaillis par cinq ou six mille Mexicains, et les repoussèrent, deux cents de ces derniers étant tombés sur le champ de bataille. Le second engagement eut lieu deux jours après, le 9, lorsque le général Taylor n'était plus qu'à trois milles de son camp. Les Mexicains avaient habilement profité d'un défilé dans lequel l'armée américaine devait nécessairement s'engager, pour placer leur artillerie de façon qu'elle balayât cet étroit passage. En cette occurrence, le général Taylor prit le seul parti qu'avait à prendre un homme de sens et de cœur. Il résolut d'enlever les canons de Pennemi et d'aborder celui-ci à la bayonnette. C'était, nous le répétons, l'inspiration d'un homme expérimenté autant que courageux, parce que les Mexicains sont peu habitués à ce genre de lutte corps à corps. Dans leurs guerres civiles, si l'on en croit les rapports de tous les voyageurs, ils se combattent à distance, et parfois même à distance telle, qu'elle est hors de la portée des coups de fusil qu'ils échangent. Contre des hommes qui ne sont accoutumés à braver ainsi le danger que des yeux, et ne sont aguerris, en quelque sorte, que contre le bruit de la balle, la bayonnette était l'arme la plus efficace à employer, parce qu'elle déplaçait le combat, et le portait sur la poitrine même du soldat. Or, bien des gens ont le cœur moins vaillant que la vue; pour les braves, le péril diminue quand il est vu de près, mais pour le vulgaire il augmente.

Profitant du moment où les batteries mexicaines venaient de décharger leur feu et se trouvaient à découvert, le général Taylor dit au capitaine May, des dragons: "Votre heure est venue, capitaine. Là est la batterie de l'ennemi. Allez la prendre, monsieur, envez et contre tous." Ce sont là de dignes paroles qui ont été dignement accomplies. Le capitaine May fit prisonnier de sa propre main le général espagnol Vega, au moment où il allait mettre lui-même le feu à une pièce. Le général Vega avait déjà été fait prisonnier par les texiens à la bataille de San Jacinto, qui avait assuré l'indépendance texienne. Les mexicains ont, dit-on, perdu dans cette affaire 600 tués ou blessés et 300 prisonniers, plus 8 pièces d'artillerie. La perte des américains n'est portée par leurs bulletins qu'à 62 tués ou blessés. Mais parmi les premiers se trouvent des officiers distingués, entr'autres le colonel MacIntosh, le major Ringgold et le major Brown, auquel le général Taylor avait confié la garde de son camp, où l'explosion d'un obus l'atteignit à la cuisse. La blessure n'avait point été d'abord considérée comme dangereuse, mais on l'avait placée dans une espèce de casemate à l'épreuve de la bombe, où l'air se renouvelait avec peine, et l'on attribue à cette circonstance les rapides progrès faits par la gangrène. La mort de cet officier a été vivement regrettée de l'armée, parce qu'il avait fait preuve de bravoure et de sang-froid dans la défense du camp laissé à sa garde, défense d'autant plus méritoire que, de l'aveu des américains, l'artillerie mexicaine avait fini par acquiescer une grande justice de tir. "Presque tous leurs boulets tombaient dans nos lignes, disaient-ils, et ils ont lancé plus de 1,400 boulets obus, tandis que de notre côté notre maximum a été de 263 boulets tirés de notre fort. Aussi la résistance de nos lignes qui, tous les matins leur présentait la même apparence, et l'art déployé dans leur défense, sont des choses qui passent les mexicains, et qui doivent leur faire pressentir le résultat final de leur lutte avec nous."

Cette déroute des Mexicains que commandait le général Mejia, a eu pour conséquence immédiate de rendre libres les communications entre le camp américain et la Pointe-Isabelle où sont situés ses approvisionnements, car le général Taylor a pu faire, le lendemain 11, ce trajet sans avoir été inquiété ni dans l'aller ni dans le retour.

Là s'arrêtaient les bulletins apportés le 17 mai à la Nouvelle-Orléans par le steambot Colonel Harney, lorsque le 18, des nouvelles de Brasos Saint-Yago du 13 mai ont été apportées, dans le même port, par le steamer Galveston. Dans la matinée du 13, le général Taylor retourna, pour la seconde fois, à son camp avec son escorte, et il n'était encore qu'à quelques milles de la Pointe-Isabelle, lorsqu'un message vint lui annoncer que 8,000 hommes de troupes fraîches étaient entrés dans Matamoros; que 2,000 de ces mexicains avaient franchi le Rio-Grande au-dessus du camp américain et que 1,100 autres l'avaient passé à Barrita, près de la petite passe appelée Boca chica, située au-dessus du camp et à huit milles environ de la Pointe-Isabelle. Ces huit mille mexicains seraient la première division d'un corps de 15,000 hommes qui s'avanceraient, commandés par le président Parédis en personne. On supposait que les mexicains, ayant appris la seconde excursion faite par le général Taylor à la Pointe-Isabelle, avaient résolu de tenter une seconde fois de s'emparer de lui en le prenant entre deux feux. En apprenant ces faits, le général Taylor retourna à la Pointe-Isabelle, afin de s'y entourer des forces nouvelles qui arrivaient à chaque instant sur ce point. Le steambot Galveston venait, en effet, d'y débarquer 450 hommes d'infanterie régulière et de volontaires; le capitaine Price venait d'arriver de Corpus-Christi, par terre, avec 70 voltigeurs à cheval, et les steamers Telegraph et James L. Day devaient débarquer, le 14, leurs troupes, s'élevant à près de 200 hommes.

La déroute des mexicains a rendu libres les communications entre le camp américain et la Pointe-Isabelle où sont situés les approvisionnements du général Taylor.

Les nouvelles du 14 mai annoncent que 8,000 hommes de troupes fraîches sont entrés dans Matamoros; que 2,000 mexicains ont franchi le Rio-Grande au-dessus du camp américain. Ces 8,000 mexicains sont dit-on, la première division d'un corps de 15,000 qui s'avanceraient commandés par le président Parédis en personne. On peut s'attendre, si c'est le cas à un combat décisif.

L'escadre américaine est arrivée à l'embouchure du Rio-Grande; on va attaquer de suite Matamoros et une petite ville qui a nom Barrita.

Après des détails si précis, le doute élevé par l'Union sur la présence de l'escadre américaine n'est plus permis. Le drame dont les rives du Rio-Grande sont le théâtre était donc à la veille d'avoir un troisième acte plus sérieux encore que les deux premiers, si les sports relatifs à l'arrivée de Parédis étaient exacts. Mais nous en doutons quelque peu. Parédis aura-t-il osé quitter la capitale au moment où elle se débattait à tant de conspirateurs? En quittant Mexico, il ouvre les portes de cette ville et celles de Vera-Cruz aux partisans d'Almonte et de Santa Anna. Est-il possible, d'ailleurs, au Mexique de mettre sur pied une armée de 15,000 hommes, en outre des huit à dix mille soldats qu'il a déjà sur le Rio-Grande? Il y a exagération, au moins, sur ce point.

Si pourtant ce double fait était vrai, il faudrait rendre justice à l'énergie du peuple mexicain. Nous n'attendions pas autant de lui. Il y avait,

dans l'acharnement qu'il met à défendre son sol contre l'ennemi, une preuve de valeur et de patriotisme qui ne l'honorait pas moins que la faible armée du général Taylor vient de s'honorer par la supériorité de son sang-froid et de sa tactique. Les deux adversaires seraient dignes l'un de l'autre. Mais, quelques efforts que fasse le pauvre peuple mexicain, ces efforts n'aboutiront qu'à sauver son honneur. Si sept mille de ses soldats ont été battus par deux mille Américains, que sera-ce lorsque ceux-ci auront vu leurs rangs grossis par les milliers de volontaires qui vont se joindre à eux. Le nombre des enrôlés prêts à partir s'élevait à 2,934, le 16 mai, à la nouvelle-Orléans, et diverses autres compagnies étaient en voie d'organisation. Dans le Kentucky, de nombreux bataillons de carabiniers s'organisaient à la voix du général Gaines et du gouverneur, qui a devancé la demande du président. A Louisville une souscription de cinquante mille dollars a été improvisée entre vingt-cinq habitants seulement, pour aider à l'équipement des volontaires. Le même enthousiasme a dû surgir dans l'Ouest tout entier, et le pauvre Mexique serait bien heureux et bien inspiré s'il acceptait les propositions qu'un journal influent conseillait au gouvernement de lui faire aujourd'hui, en lui tendant l'olivier de la paix. Ces propositions sont que le gouvernement mexicain paie les frais de la guerre commencée, et accorde aux Etats-Unis le Rio-Grande pour frontière jusqu'au 35e degré de latitude et de là jusqu'à l'Océan Pacifique. Dans un mois, le Mexique ne s'en retirera plus à si bon marché.

PORT DE MONTREAL.

ARRIVÉS. Mai 24. Robertson, Clark, Glasgow, Masson et Cie. Dorby, Gibson, Belfast, A. Shaw. Columbia, Taylor, Hull, Jesse Joseph. Jas Stuart, Leard, St. Johns, Gillespie et Cie. 26. Columbine, Taylor, Hull, J. Joseph. Jane Spratt, Fraser, Halifax, R. Hollowell. Cevlon, Hubson, Sunderland, Edmonstone Allan et Cie. Apollo, Walker, Dundee, LeMeurier et Cie. Emma, Arkley, Liverpool, Gillespie et Cie. PARTIS. Mai 26. Great Britain, Swinburn, Londres, et Spiers. Mahaica, Jump, Liverpool, Armour, Whitefort et Cie.

NAISSANCE. En cette ville, le 28, la dame d'Auguste Delisle, écuyer, a mis au monde un fils. A Temple Grove, près de cette ville, le 24, la dame de M. le juge McCord, a mis au monde un fils. A Québec, le 24, la dame de M. Augustin Côté, le propriétaire du "Journal de Québec," a mis au monde une fille.

MARIAGES. Aux Sources de Saratoga, le 20 du courant, par le rév. M. Chester, L. J. A. Papineau, éc. de cette ville, à Mlle. Mary-Éléonore, fille unique de James R. Westcott, éc. A St. Paul de Lavallière, dimanche soir, le 24 du courant, par Messire T. L. Brassard, curé du lieu, Louis Laurier, écuyer, médecin, à dame veuve Picotte, tous deux de l'endroit.

En l'Eglise de St. Paul de Toronto, le 29 du courant, par Messire Proulx, M. Connor J. Tracy, à Jane-Mary, fille de M. John Molloy.

A Québec, le 26, par Messire Martineau, M. Louis-Damase Hudon dit Beaulieu, marchand, à Demoiselle Zoé Maillois, fille de M. F. Maillois, de St. Ours.

DECES. A la Prairie, le 25, après une maladie de deux mois, M. Michel Gagnon âgé de 47 ans. A Terrebonne, le 25 du courant, dame Magdeleine-Charles Campion, âgée de 71 ans et 8 mois, veuve de feu Jacob Olham, en son vivant membre de l'ancien parlement provincial et agissant comme receveur général. A Québec, le 25, à la demeure de sa sœur, dame Eliza Malone, épouse de M. Thomas H. Bramley.



ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE. Assemblée du Comité.

LES Membres du Comité de l'ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE, sont priés de se réunir en ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE, ce SOIR 29 du courant, à l'HOTEL DONEGANA, Rue Notre-Dame, à 8 heures précises. LUDGER DUVERNAY, Commissaire Ordonnateur. 28 mai.

ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE. Assemblée Générale.

LES Membres de l'ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE, sont priés de se réunir en ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, LUNDI le 1er JUIN prochain, à 7 heures précises, P. M., en conformité aux Règles et Règlements de l'Association, dans la Grande Salle de la Maison de JOSEPH ROY, éc. au-dessus du THEATRE, marché-neuf. LUDGER DUVERNAY, Commissaire Ordonnateur. 28 mai.

MONTRES, ARGENTERIE, BIJOUTERIE, &c.

Le Soussigné vient de recevoir de New-York et d'Angleterre, une partie de son assortiment d'ARTICLES EN BIJOUTERIE, et autres parmi lesquels se trouvent: Montres en or émaillées pour Dames, Montres de riches de Messieurs, Chaines-Gardes en or, Rubans à la Louis-Philippe avec ornements en acier et en or, Lorgnettes Doubles en or et en acier. Epinglettes à camée, do topaz et émaillées, Boucles d'Oreilles, nouveau goût, Bagues de Dames et Mrs., en grande variété, Ecritoires (Dadies expansion), plumes en or et plumes en acier. Fusils, Brosses, Paniers Français, Portemanteaux et un assortiment de marchandises de goût et de fantaisie, Raocirs de première qualité, Canifs Ciseaux, —ATTENDU AUSSI— UN assortiment étendu de Parfumerie Française de la meilleure qualité et par l'Erromanga de Liverpool, une collection riche de montres patentes en or et en argent de manufacture anglaise, etc., etc., L. P. BOIVIN. Marché-Neuf, 29 mai.

SOURCES DE ST. LEON.

LES SOURCES DE ST. LEON, situées à environ 4 milles de la Rivière-du-Loup, ont été louées pour quelques années, par le Scussigné, qui prend la liberté d'informer ses amis et le public, qu'il réside sur les lieux, où il est prêt à recevoir les voyageurs et à expédier l'Eau Minérale à ceux qui en demanderont. Les personnes suivantes qui ont été nommées Agents en auront constamment à vendre; à Montréal, chez MM. HARKIN & BADEAUX; aux Trois-Rivières, chez MM. LARUE & CIE; et à Québec, chez M. E. GINGRAS. St. Léon, 13 mai. JOHN GRANT.

Chapeaux a la Polka.

ES Soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général, qu'ils viennent de recevoir quelques caisses de CHAPEAUX FRANÇAIS A LA POLKA et du goût le plus récent et fashionable.

CHAUSSURES FRANÇAISES pour Dames et Messieurs, dans le goût les plus élégant de Paris. Ces articles ont été choisis avec soin sur le marché de New-York, et peuvent être recommandés par leur extrême légèreté et leur fini. Ils ont aussi en main un assortiment choisi de toutes espèces de Marchandises Sèches, Hardes Faites, etc. etc., auquel ils appellent l'attention du public et sollicitent leur patronage. A. & T. LESPÉRANCE. No. 82, Rue St. Paul 1er. porte Ouest de l'Établissement de M. L. P. BOIVIN. Montréal, 28 mai.

A VENDRE, La quatrième Livraison DE LA REVUE CANADIENNE Pour le mois de Mai.

SOMMAIRE DE CETTE LIVRAISON. C'étaient les Cieux, (Poésie.) par Mlle. Desirée Paucault.—Je voudrais être. (Poésie.) par un Anonyme.—FEUILLETON.—L'Abbaye du Verger, (suite et fin.) par C. Hyp. Castille.—BIOGRAPHIES CONTEMPORAINES.—L'Empereur Nicolas, par L. de Moncaeste.—Madeleine et Gilberte, (Roman.) par A. Hoissaye.—Sobieski, Roscuzsko, Poniatowski, par H. de Genoude.—Ancienne République de Pologne.—Les Sikh et les Punjab.—Cousins de Rois, par E. du Molay Baon.—CHRONIQUE RELIGIEUSE.—Les Eglises de Paris et leurs Prédicateurs.—Fragment de Jeanne d'Arc, par Alex. Soumet.—L'Aurore et Point du jour, par H. O.—ERRATA.—La France est belle! (Chant National) Musique de M. E. Biennaine.—Paroles de J. J. Porchont.—Tou Sourire, (Romance.) Musique de M. E. Maniot, Par les de E. de Richemont. Prix un ECU.

BANQUE D'ÉPARGNES

DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL. PATRON: Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal. DIRECTEURS HONORAIRES. Hon. A N Morin, M P P, A M Delisle, " L H Lafontaine, M P P, B Brewster, André Jobin, M P P, Joseph Vallée, James Leslie, M P P, Louis Boyer, M P P, W Counolly, B H Lemoine, M P P, Jean Bruneau, Tim. Franchère, M P P, O Berthelot, W Nelson, M D, M P P, H Paré, J P Lantier, M P P, L M Viger, D M Armstrong, M P P, Aug. Perrault, L Lacoste, M P P, P J Lacros, Dr. Bouthillier, M P P, E R Fabre, William Bristow, P P James, Cornwallis Moul, A Laframboise, E C Tuttle, P P Dunn, C Dorwin, G E Carlier, E Atwater, P P Drumgoole, Fra. Mullins, F Perrin, J F Pelletier, Edward Quin, J O'Brien, L P Comte, John Ward, A Conlan, O Fréchette, Henry Jackson, P Clark, D P James, Peter Devins, D Côtterel, Joseph Bédoulet, Et Dubois, Chas. Curran, A Watson, Francis Trudeau, P H McMahon, E Murphy, John Norton, M O'Meara, Thomas O'Brien, P Lamothe, John Mahony, senr.

BUREAU DES DIRECTEURS.

Wm Workman, Président, Francis Hincks, A LaRoque, V. Président, H. Mulholland, John E. Mills, L A Holton, Jacob DeWitt, John Tully, Joseph Bourret, Damase Masson, P Beaubien, Joseph Grenier, L T Drummond, Nelson David, H Judah, JOHN COLLINS, Secrétaire.

UN grand nombre de nos riches et respectables citoyens entretiennent depuis longtemps l'opinion, qu'il existe une ample possibilité, pour ne pas dire nécessité d'établir une autre BANQUE D'ÉPARGNE dans cette cité.

Pour suppléer à ce besoin, résultant de l'accroissement rapide et du développement des ressources du pays, les Directeurs dont les noms sont écrits ci-dessus, annoncent avec plaisir la formation de la BANQUE D'ÉPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL, qu'ils recommandent aux classes industrielles comme une place sûre et convenable pour déposer le surplus de leur économie.

La grande utilité des institutions de ce genre, en rendant productives les petites épargnes de chaque jour, et en favorisant les inclinations d'industrie et d'économie, est trop bien connue du public pour exiger de la part des fondateurs de cette nouvelle institution des recommandations détaillées.

Ils se contentent donc de renvoyer les dépositeurs, et le public en général aux REGLES ET RÈGLEMENTS, que l'on peut se procurer au Bureau de la Banque (ou à l'extrait attaché à chaque livre de dépôt) qui, comme on le verra, a été organisée conformément aux dispositions de l'acte qui règle ces sortes d'institutions, et de la manière la plus sûre pour les intérêts des dépositaires; les fonds ne seront donnés qu'à des institutions charitables, ou à des personnes qui pourront fournir des sûretés publiques, et dans aucun cas sur la propriété réelle ou la sûreté personnelle, choses qui, comme l'expérience le démontre, sont sujettes à trop de hasards.

En conséquence les Directeurs sollicitent en faveur de l'institution la confiance du public. Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et District de Montréal, 46 Grande Rue St. Jacques. Montréal, 25 mai, 1846.

Nouvelle Maison d'Agence, pour Paris, Londres, &c. Rue St. François Xavier.

PIANOS-ORGUES-MELODIUMS.

Le Soussigné, arrivant récemment de France, à l'honneur de prévenir les Messieurs du Clergé qu'il a été nommé Agent, pour le Canada, par la MAISON ALEXANDRE, DE PARIS, pour la vente des PIANOS-ORGUES-MELODIUMS, lesquels peuvent être très bien adaptés pour les Eglises, ayant le même son que les Orgues ordinaires, et le prix étant plus à la portée de toutes les fabriques.

AYANT été nommé Agent pour une Maison de Londres et de Birmingham pour tous les articles, argentés et dorés tant pour l'usage des Eglises, que pour des objets de table; Je me chargerai d'aucun mémoire que l'on voudra bien me confier, ainsi que d'expédier toute sorte d'objets, dans cette branche, qui auront été défrayés, pour les faire remettre à leur, et cela à des prix très modérés.

LOUIS DELAGRAVE,

Montréal, Rue St. François-Xavier, vis-à-vis la Banque du Peuple.

AGENTS GENERAL pour toutes sortes d'Articles, d'Eglise et divers objets DE TABLE.



Departement des Terres de la Couronne.

Montréal, 18 Décembre 1845.

AVIS.—Pour être vendu, par Encaissement, au Palais de Justice, à Trois-Rivières, MARDI, le QUATRIÈME jour d'AOUT, mil-huit-cent quarante-six, à ONZE heures de l'avant-midi:

La propriété connue sous le nom de FORGES DE St. MAURICE, située sur la Rivière St. Maurice, District de Trois Rivières, Bas-Canada, comprenant tous les ouvrages en fer, moulins, fournaux, maisons, magasins, remise, etc., et contenant environ cinquante-cinq acres de terre, plus ou moins. L'acquéreur pourra avoir le privilège d'acheter une quantité additionnelle de terrain adjoignant (n'excédant pas trois cent cinquante acres) qu'il peut avoir au prix de sept cent cinquante par acre.

L'acquéreur aura aussi le droit de prendre de la mine de fer, durant l'espace de cinq années, sur les Terres de la Couronne, non encore concédées dans les Fiefs St. Etienne et St. Maurice, connus comme Terrains des Forges, lequel droit cessera sur chaque partie des dits fiefs, du moment que cette partie sera vendue, concédée, ou disposée autrement par le gouvernement lequel ne sera toutefois sujet à aucune indemnité envers l'acquéreur, pour la cessation de ce privilège. Aussi, le droit (non exclusif) d'acheter de la mine des concessionnaires de la Couronne, ou autres sur la propriété desquels les mines auront été réservées à la Couronne.

Quinze jours sont alloués au présent locataire pour transporter ailleurs ce qui lui appartient. Possession sera donnée le SECOND jour d'OCTOBRE, mil-huit-cent quarante-six. Un quart du prix d'achat sera requis au tems de la vente, le reste sera payé en trois versements égaux, annuels, avec intérêts. Les lettres patentes seront émises, lorsque le paiement sera complété. Des plans de la propriété peuvent être vus à ce Bureau.

D. B. PAPINEAU, C. T. C.

La Gazette du Canada est prié de publier cet avertissement, ainsi que les autres papiers-nouvelles du Bas-Canada, dans la langue dans laquelle ils sont publiés, une fois par quinze jours, jusqu'au jour de la vente. Le Chronicle & Gazette et le Toronto Herald, sont aussi priés de l'insérer. Montréal, 5 Janvier 1846.

CHAMPAGNE

A VENDRE. Quelques Caisnes de CHAMPAGNE de la célèbre Maison de MAX, SUTAIN & Cie, de Rheims, Par

ED. PAYNE,

Agent pour le Canada. 184, Rue Notre-Dame.

Marchand de Vins et de Liqueurs. MONTREAL.

—AUSI— Un assortiment général de vins et de liqueurs dans leur état naturel.

P. GOULET, MARCHAND TAILLEUR.

(RECEMMENT ARRIVE DE NEW-YORK.)

L'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a ouvert un MAGASIN et une BOUTIQUE comme MARCHAND TAILLEUR, dans la Rue St. Lambert, vis-à-vis JOS. BELLE, Ecr. Notaire, où il aura constamment en main un assortiment complet de Draps, Casimirs, Patrons de Vestes, etc., etc.

Les personnes désirant fournir leur Drap seront aussi bien servies qu'il se le permettent à son Magasin. M. GOULET, ayant pratiqué dans les meilleurs établissements des Etats-Unis, et ayant pris des arrangements pour se procurer les nouvelles Coupes et Modes des pays étrangers, n'en cédera à personne pour l'élégance des ouvrages qu'on voudra bien lui confier. Il fait aussi toutes sortes d'Habits Militaires. Montréal, 30 Janvier, 1846.

P. FOURNIER, ENCANTEUR.

No. 40, Grande Rue Saint-Jacques.

Le Soussigné prévient le public de cette ville, qu'il vient d'ouvrir des Salles d'Encaissement, au No. 40, Grande Rue St. Jacques; où il fera régulièrement le MARDI et VENDREDI, des ventes de MEUBLES de MENAGES, etc., etc. Il se chargera de vendre à commission toutes espèces d'effets et d'articles de ménage, soit chez lui ou au domicile des individus. F. FOURNIER. Montréal, 10 avril 1846.

EN VENTE, A LA LIBRAIRIE DES SUSSIONÉS, LE MOIS DE MARIE.

Trois jolie Edition élégamment Relié. Rue St. Vincent, No. 3.—7 avril.

Rue St. Vincent, No. 3. E. R. FABRE & Cie.

O. BEAUCHEMIN, Relieur, informe ses amis et le public en général, qu'il a transféré son Atelier dans les Bureaux de la REVUE CANADIENNE, No. 15 Rue St. Vincent, mai.

C. E. BELLE, Notaire Public, à établir son Bureau, au No. 25, Rue St. Gabriel.

ANATOMIE et PHYSIOLOGIE. SESSION DE L'ÉTÉ.

HORACE NELSON, M. D., Professeur à l'École de Médecine et Chirurgie, commencera le 1er JUIN, un Cours privé de LECTURES sur l'ANATOMIE et sur la PHYSIOLOGIE EXPERIMENTALE, à un nombre limité d'Élèves en Médecine.

Préparations, Livres de Planches et de Texte, fournis aux Élèves sans charge. Office et Chambre de Lectures, No. 4, rue des Sœurs-Grises.

FRANCIS MULLINS, Quai des Steamboats. 20 avril.

Brique de St. Ours.

LES Soussignés propriétaires d'une briqueterie considérable à St. Ours, auront à vendre au 1er Juin prochain. Plusieur 100,000 briques de la meilleure qualité, qu'ils livreront soit à Montréal, aux Trois-Rivières ou à Québec. JOS. MORIN ET FILS. St. Ours. Montréal, 28 Avril 1846.

TAPIS A L'HUILE.

A VENDRE, au Magasin de M. A. LA-FLAMME, rue Craig, No 166, Marché à Foin, 4000 verges de TAPIS FLEURIS, de patrons et grandeurs assortis, pour chambre, passage et escalier, ainsi que pour tables, piano, etc., et autres Toiles, et Soies Cirés pour différents usages; Toile, pour Chapenoux, Capots et Manteaux, etc.—15 mai.

SITUATION D'INSTITUTEUR DEMANDÉE

LES Personnes qui auraient besoin d'un Instituteur qualifié pour enseigner l'Anglais et le Français grammaticalement et toutes les autres branches d'éducation élémentaire, pourront obtenir les informations sur un tel Instituteur en s'adressant à nos bureaux, ou à LOUIS LACHAPPE Instituteur. Ste. Marie de Mannoir. Montréal, 22 mai 1846.

SOCIETE DES AMIS.

L'ELECTION SEMESTRIELLE des Officiers de cette Société aura lieu VENDREDI, le 29 mai courant à 8h. P. M. Par ordre, CHS. J. COURSOL. Sec. Corresp. Montréal, 22 mai 1846.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE L'ASSURANCE MUTUELLE, CONTRE LE FEU, DU COMTE DE MONTREAL.

AVIS est par le présent donné, que M. G. N. GOSSELIN est autorisé à collecter ce qui est dû à cette Institution. P. L. LE TOURNEUX, Secrétaire. Montréal, mai 4 1846.

MAGASIN DE MARINE.

A VENDRE, PAR LE SOUSSIGNÉ: ANGRES, Chaines, Câbles, Goudron de Charbon, Cuivre Rouge, Bral, Réaline, Toile à Voile, Etoupe à Calfeuter, Huile, Peintures, Suif, Carvelles, Poutres, Faiselle, Compas, Pavillons de Godétes et de Steamboats, et autres articles pour la Marine. FRANCIS MULLINS, Quai des Steamboats. 20 avril.

MARCHANDISES NOUVELLES,

RECEMMENT RECUES PAR LE GREAT BRITAIN, RORY O'MORE, BRITANNIA & ERROMANGA.

J. L. BEAUDRY & COMPAGNIE,

No. 80, Rue Notre-Dame.

VIENNENT de recevoir par les vaisseaux ci-dessus, un assortiment splendide et très étendu de Marchandises de fonds et de Goût, et ils en attendent encore tous les jours par le PEARL, LADY SEATON, VIVID, et autres Vaisseaux venant de Glasgow et de Liverpool.

Montréal, 12 mai, 1846.

PRIX COURANT DE MONTREAL.

Table with columns for 'MARCHANDISES IMPORTÉES', '29 Mai, 1846', and prices for various goods like CAPE, CHARBONS, POISSONS, etc.

PROVISIONS.

MONTREAL, 13 Mars, 1846.

Table with columns for 'PROVISIONS' and prices for goods like POTASSE, FARINASSE, FLEURS, etc.

ATELIER DE RELIEUR,

No. 15 Rue St. Vincent.

O. Beauchemin, vient d'ouvrir un Atelier de Relieur, dans les Bureaux de la REVUE CANADIENNE, No. 15 Rue St. Vincent. Il se charge de toutes espèces de reliures, et il espère, que par la bonté et la perfection de ses ouvrages, il continuera de se rendre digne du patronage public. Ses prix sont modérés. Montréal, 19 mai 1846.

DOCTEUR HORACE NELSON,

No. 4, Rue des Sœurs-Grises, près de la Rue de la Couronne. 19 mai 1846.

NOUVELLE CARTE TOPOGRAPHIQUE DE MONTREAL.

Le Soussigné annonce que sa NOUVELLE CARTE TOPOGRAPHIQUE de la CITE DE MONTREAL, tracée par M. CANE, vient d'être publiée. Cet ouvrage, pour lequel on arien épargné, contient une description exacte de la Cité telle qu'elle est maintenant, comprenant toutes les nouvelles rues, et tous les Emplacements avec leurs divisions, de manière qu'on peut s'en servir pour désigner une propriété en cas de vente ou autrement. Le Plan a été fait d'après l'arpentage actuel, de manière que cette publication ne peut être que très avantageuse à la propriété de la Cité. Cette Carte peut être vue au Magasin du Soussigné ou on peut s'en procurer. ROBERT W. S. MACKAY, No 115 rue Notre-Dame. 4 mai.

VITAL DESROCHERS,

est établi au No. 78, Rue St. Constant, faubourg St. Laurent. SON ATELIER au No. 142, rue Notre-Dame, près de l'Eglise Paroissiale, — mai 1846.

PROFESSEUR DE LANGUE FRANÇAISE.

ON a besoin à l'ACADEMIE DE MONTREAL d'un professeur de langue française. Il faut qu'il soit muni de certificat, etc.

S'adresser à JAMES BELDEN, Directeur. Rue Ste. Catherine, entre les rues St. Urbain et DeBleury. Montréal, 16 avril, 1846.

A LOUER.

UNE MAISON bien logeable située rue St. Joseph, No. 17, au faubourg St. Joseph, avec une grande cour, écurie &c. ci-devant occupée par le Dr. CHARLEBOIS. Pour les conditions s'adresser à André Guimet, Ecr. Avocat, —23 avril.

DAGUERRETYPE.

Nous avons visité, avec beaucoup de plaisir ces jours derniers, l'atelier de M. V. Des-Rochers, peintre en daguerretype, au 142, Rue Notre-Dame. Ce jeune monsieur est né au environs de Montréal, et s'est déjà acquis une belle réputation parmi nous, comme peintre en daguerretype. Ses portraits sont d'une fidélité et d'une perfection admirable, il est impossible de faire mieux. Il sait leur donner les couleurs de la vie; vous posez une minute, et vos traits sont reproduits, avec cette animation de talent qui ajoute une double valeur à une physionomie quelconque. Nous recommandons au public ce talent national et du pays, qui rivalise déjà avec tant de succès, avec les meilleurs artistes que nous avons en ce genre de l'étranger.

ATTENTION!

LE SOUSSIGNÉ informe ses amis et le public qu'il est prêt à recevoir des commandes pour achat d'ÉPICES, VINS, PROVISIONS, MARCHANDISES SÈCHES &c. &c.

R. DESRIVIERES, No. 81 Front St. N. B. UN Crédit libéral sera accordé pour toute commande excédant £25, New-York 15 Mars 1846.

UN NEGOCIANT établi depuis plusieurs années dans le Commerce d'Épicerie et voulant étendre ses affaires, désire prendre un associé qui aurait des capitaux et serait capable de gérer un Commerce d'Importation qu'on se propose d'établir dans cette ville au 1er Mai prochain. S'adresser par lettre à Box 1033 Post-Office, New-York.

ON aura besoin en cette ville au 15 Avril prochain dans un Magasin (en gros) d'Épicerie, d'une jeune femme connaissant les langues Anglaise et Française, et la tenue des livres par entrée double. S'adresser par lettre affranchie, comme suit Box 1033 Post-Office, New-York. Montréal, 13 Mars, 1846.

Agence a New-York.

J. C. ROBILLARD,

No. 5, Nassau Street.

EN présence de l'entraînement si progressif qu'éprouve tous les jours le commerce du Canada, vers les Etats-Unis, le soussigné a cru important de connaître les NOMBRES MANUFACTURES, qui, à New-York et dans ses Environs, rivalisent si énergiquement avec l'Europe.—Il fera donc exécuter d'après les goûts locaux, tous les objets dont on lui confiera les commandes, et que:

- Mécanismes a Patentes, Inventions nouvelles, d'art ou d'agriculture, Perfectionnement de constructions, Plan d'architecture publique et privée, Ornaments de Salons, Bijouteries et argenteries, Montres et Pendules, Articles de modes, Livres de littérature et de Médecine "publiés aux Etats-Unis", Instruments de Chirurgie, Et objets de tous genres.

AUSI :—Marchandises diverses comme ci-devant. N. B. Pour ornements et objets d'Eglises, s'adresser à l'Hôpital-Generel, (Sœurs Grises).

J. C. ROBILLARD.

ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL DE LA REVUE CANADIENNE.

A part de notre journal semi-hebdomadaire, nous publions une Revue mensuelle: l'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL de la REVUE CANADIENNE. L'Album contient 32 pages de notice historique, littéraire, etc.—et au moins quatre pages de musique par mois.

Comme on peut le voir par nos conditions d'Abonnement, en tête de la feuille, on fait une grande déduction à ceux qui prennent les deux; ces personnes auront pour dix CHILLINS seulement, à peu près CINQUANTE grandes pages de littérature, etc., et CINQUANTE pages de Musique par an. La musique seule vaudra dans les familles, le prix de l'abonnement des deux publications.

Nos conditions de souscription sont: pour les villes, de payer l'abonnement à PREMIERE DEMANDE, et pour la campagne INVARIABLEMENT D'AVANCE.

Toutes lettres, communications, etc., doivent être adressées, (affranchies) aux Bureaux de la Revue Canadienne, No. 15, rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve.

STANISLAS DRAPEAU,

Chef de l'Atelier.

IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE